

**Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur,
de la Science et de la Technologie**

Communiqué

**Programme d'octroi de manuels scolaires gratuits aux élèves nécessiteux
(Needy Students) du cycle secondaire**

Le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie tient à rappeler aux élèves et à leurs parents l'existence du programme d'octroi de manuels scolaires gratuits aux élèves nécessiteux du cycle secondaire et les procédures à suivre pour en bénéficier.

2. Ce programme permet aux 'Parent Teachers' Associations (PTAs)' des collèges d'Etat et du privé de faire l'achat de manuels scolaires neufs chaque année pour les élèves nécessiteux. Ces manuels, offerts gratuitement, seront utilisés par ces élèves pour l'année en cours et pourront être conservés par eux comme livres de référence durant leur scolarité.

3. Généralement, les élèves concernés sont ceux:

(a) dont les parents bénéficient d'une aide sociale (Social Aid) ou d'une allocation de chômage (Unemployment Hardship Relief);

(b) dont les parents auraient été éligibles à une aide sociale s'ils n'étaient pas bénéficiaires d'une pension de base (pension de vieillesse, pension de veuve, pension d'invalidité, pension d'orphelin); ou

(c) issus de familles enregistrées sous le Social Registry of Mauritius (SRM) et qui sont éligibles.

4. Les parents d'élèves concernés sous 3 (a) et (b) ci-dessus sont priés de se rendre à l'établissement secondaire que fréquentera leur enfant en 2020, pour obtenir un formulaire signé par le chef de l'établissement et qui doit être présenté au bureau de la Sécurité Sociale le

plus proche pour y faire attester leur statut de bénéficiaire d'aide sociale. Une fois cette attestation obtenue, les parents doivent remettre le formulaire au chef d'établissement qui se chargera des procédures pour l'acquisition et l'octroi des livres requis.

5. Pour les familles éligibles sous le SRM sous 3(c), le nécessaire sera fait par le chef d'établissement pour l'octroi des livres scolaires gratuits aux élèves concernés.

6. Il est à noter que ce programme concerne tous les manuels scolaires prescrits par l'établissement scolaire public et privé, à l'exception des livres prescrits par la MIE qui sont dorénavant octroyés gratuitement à **tous les élèves des grades 7 à 9**.

**Le Ministère de l'Education,
de l'Enseignement Supérieur,
de la Science et de la Technologie
MITD House
Pont Fer
PHOENIX**

19 Decembre 2019